

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 1081

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 5

À l'alinéa 262, après le mot :

« rémunération »

insérer les mots :

« de ses émoluments, de ses primes et de ses indemnités, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.